

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Joannie Leclerc

<https://www.cadre21.org/membres/3de83f51da604648ee36e823>

Date d'obtention : 2021-12-10 17:47:11



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Au départ, il y a quelqu'un qui contacte (auteur du signalement) un intervenant pour signaler un événement en lien avec les sextos (victime ou témoin). Afin d'obtenir le plus d'informations possible, j'enclenche le protocole SEXTO et je rencontre individuellement chaque élèves impliqués en faisant la grille d'évaluation. Chaque information est pertinente pour aider dans la suite de l'intervention (ÉVALUER L'INCIDENT). Il est important de poser les questions sans porter de jugement. Il faut être à l'écoute, soutenir la personne et avoir un réconfortant et calme. De cette façon, l'élève rencontrer se sentira probablement plus à l'aise. Il faut avoir en tête que lorsqu'on remplit la grille d'évaluation de l'incident, il faut déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue car le but est de protéger le plus possible l'intégrité physique et psychologique de la victime. En rencontrant les personnes impliqués, ça va permettre de vérifier les informations reçus. C'est pour cela qu'il est important de demander qui est au courant de l'incident car eux aussi se feront rencontrer (VÉRIFIER L'INFORMATION). Faire de la sensibilisation auprès de chaque personne rencontrer pour éviter la propagation de l'incident verbale (rumeur) ou via les réseaux. Leur faire comprendre la gravité de la situation et que la victime a le droit à sa vie privée. Ensuite, il faut évaluer s'il y a preuve de malveillance et de nature criminelle ou comportement impulsif. Si l'école peut déterminer qu'il y a en effet activités malveillante et de nature criminelle, il faut contacter le service de police et ne pas rencontrer l'instigateur. Cependant, le cellulaire doit lui être confisquer pour éviter le partage de contenu en attendant le service de police et ensuite leur donner. Le service de police s'occupera de la suite pour le téléphone. Cependant, si ce n'est pas claire les intentions ou s'il s'agit d'un comportement impulsif, il faudra rencontré l'instigateur afin de d'avoir toutes les versions des faits. Il est important de ne pas dévoiler de qui l'intervenant a eu les informations. La différence observé de ma part est que si l'école interprète qu'il y a preuve de malveillance, on ne rencontre pas l'instigateur car ce sera le rôle de la police. Toutefois, si c'est impulsif, l'intervenant peut poursuivre et rencontrer l'instigateur. Dans des situations de sexto, il faut agir rapidement. L'intégrité d'une personne est en jeu. Il pourrait être possible qu'il y ait du partage de contenu ou autre. C'est important d'agir rapidement mais de prendre le temps de rencontrés les personnes impliqués pour se dresser un meilleur portrait de l'incident. Dans tout les cas ou il y a protocole de la méthode sexto, les autorités sont au courant. La seule différence est le moment comme je l'ai décrits plus tôt. Dans tout les cas, il est important d'en informé les parents de la victime, témoins et instigateur dans les plus bref délai lorsque l'établissement décide ce qu'ils vont faire pour gérer la situation. Il faut consulté les politiques de l'école pour déterminer s'il a infraction. Les politiques sont là aussi pour nous guider lors des interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans tout les cas ou on signale un incident, il faut contacter le service de police mais tout dépendamment de la situation, ça dépend des réponses aux différentes étapes. De plus, il faut contacté les parents de chacun pour informé de la situation.

- Je retiens qu'en effet, en formation ça nous dit quoi faire et le protocole nous guide, mais ça me fait penser qu'il y a une possibilité ou la tâche soit plus difficile car il n'y a pas de collaboration. Ça pourrait autant être de la victime ou l'instigateur. Il est important de penser à des méthodes pour gagner la confiance pour que la personne se sente à l'aise de parler à l'intervenant sans se faire juger.
- Je retiens que lorsqu'une personne majeur est impliqué, je complète l'intervention auprès de la victime et témoins (élèves de l'école seulement) et je réfère au service de police.
- Je pensais que sans partage de contenu et une collaboration de la part des personnes impliqués, qu'il faudrait seulement contactés les parents (victime, instigateur) et avisé la direction de l'école pour que eux prennent la décision d'appeler la police ou non. J'ai retenu que dans tout les cas la police devait être aviser de chaque incident.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que c'est lorsqu'on rencontre la victime pour parler de l'incident et faire la grille d'évaluation. J'essaie d'imaginer et je me dit que ça doit prendre beaucoup de courage pour en parler. La personne doit avoir une mauvaise image d'elle-même lorsqu'elle pense à la situation et doit se sentir honteuse (pas dans tout les cas. C'est ce que j'imagine). D'où l'importance de prendre son temps, d'être supportant, à l'écoute, ne pas être dans le jugement. Il faut rassurer la victime. Lui expliquer que chaque personne a droit à sa vie privé et que du mieux qu'on peut, nous serons là pour l'accompagner. Qu'elle sente qu'on veut réellement l'aider et non lui apporter des problèmes. J'ajouterais qu'il faut aussi une certaine distance émotionnelle car meilleure sera l'intervention.